

... PG/NZ 090210

A.L. EUROPE INVESTISSEMENTS

A.L.E.I.

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 884 000 €

Siège social 136 boulevard de Créteil

94100 - SAINT MAUR DES FOSSES

348 963 406 RCS CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE - 4 JAN. 2012

SOUS LE N°

123

8832947

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 9 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix,
Le neuf février, à dix heures,

Les associés de la société par actions simplifiée A.L. EUROPE INVESTISSEMENTS – A.L.E.I.,
sus-désignée, au capital de 1 884 000 € divisé en 157.000 actions de 12 €,

se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été
faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en
entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand LOPES, Président associé.

Madame Élisabeth DOS REIS est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés
possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social. L'assemblée générale,
régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Le tout conformément aux statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée.

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées,
- la feuille de présence,
- les statuts de la société.



EDR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée et est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président,*
- *Nomination d'un directeur général délégué aux affaires financières,*
- *Fixation de sa rémunération,*
- *Pouvoirs pour les formalités à accomplir*

Puis, le Président rappelle que le rapport de la présidence et le texte des résolutions proposées ont été mis à la disposition des associés.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général délégué aux affaires financières à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2010 :

- Madame Élisabeth DOS REIS,
demeurant à SAINT-MAUR DES FOSSES (94100) - 53 bis avenue Carnot,

laquelle, présente à la réunion, déclare accepter ces fonctions.

Les attributions de Madame DOS REIS sont les suivantes

- Elle est responsable de l'ensemble des opérations et décisions prises par la société dans le domaine financier, notamment .
 - Les placements financiers,
 - Les décisions relatives au capital social,
 - Les distributions de dividendes.
- Elle est chargée de fixer la politique de distribution de dividendes de la société,
- Elle exerce un contrôle sur les procédures internes à la société ayant une influence sur la trésorerie ou l'endettement,

AL

EDR

- Elle est l'interlocutrice privilégiée des établissements de crédit et négocie les conditions bancaires (tarifs des services, taux des agios, etc.),
- En fonction des décisions d'investissements prises par la Direction, elle détermine les modalités de financement et négocie les éventuels emprunts bancaires.

Toute décision relevant du domaine financier décrit ci-dessus devra avoir donné lieu à son autorisation préalable et faire l'objet d'un compte-rendu écrit.

Madame Élisabeth DOS REIS exercera ses fonctions de Directeur Général délégué sans limitation à la durée de son mandat.

Si le mandat du Président venait à cesser, Madame Élisabeth DOS REIS conservera ses fonctions de Directeur Général délégué jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En sa qualité de Directeur Général délégué, Madame Élisabeth DOS REIS, avec l'accord exprès de Monsieur Armand LOPES, disposera des mêmes pouvoirs que le Président à l'égard des tiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Madame Élisabeth DOS REIS déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

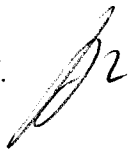
L'assemblée générale ordinaire décide de fixer la rémunération du Directeur Général délégué à six mille euros (6.000 €) par an à compter de l'exercice 2011. En outre, il aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence des résolutions qui précèdent, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



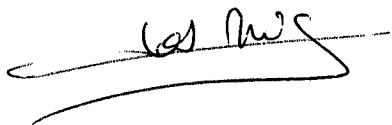
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président de la société et par le Secrétaire de séance pour acceptation de fonctions.

Élisabeth DOS REIS

*(sous la mention manuscrite Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général délégué)*

*Bon pour acceptation
des Fonctions de Directeur Général Délégué*



Armand LOPES

